



Assemblée générale

Distr. générale
17 octobre 2011

Original: français

Conseil des droits de l'homme

Dix-huitième session

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités

Déclaration du Président*

PRST 18/1

Assistance technique et renforcement des capacités pour Haïti

À la 37ème séance, le 30 septembre 2011, le Président du Conseil a donné lecture de la déclaration ci-après :

«Le Conseil des droits de l'homme, sur demande des autorités haïtiennes, a décidé de prolonger techniquement le mandat de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti jusqu'à la dix-neuvième session du Conseil.»

* La présente déclaration figurera dans le rapport du Conseil des droits de l'homme sur sa dix-huitième session (A/HRC/18/2), chap. III.